

APPEL À PROJETS 6

UN APPUI À LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE



DÉCOUVERTE

15 000 \$
sur 1 an

Contributions à l'avancement des connaissances scientifiques en économie circulaire.



IMPACT

30 000\$
sur 1 à 2 ans

Contribution à structurer une démarche en économie circulaire pour le Québec



TREMLIN

45 000\$
sur 2 ans

Contribution ambitieuse à la recherche en économie circulaire avec un effet levier

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être déposé par un.e membre régulier.ère du RRECQ
- Le projet doit prévoir l'implication d'au moins un.e étudiant.e ¹ collégiale, baccalauréat, deuxième ou troisième cycle ou postdoctorant.e ou un.e professionnel.le de recherche ²
- Le projet doit inclure une réflexion sur les aspects d'équité, diversité et inclusion (EDI), en accord avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ³
- Le projet doit s'inscrire dans les axes de la programmation scientifique du RRECQ
- Les projets **IMPACT** et **TREMLIN** doivent s'inscrire dans l'un des 13 [TPS](#) du RRECQ
- Le projet doit avoir une durée maximale d'un ou deux ans, selon le programme de financement avec un démarrage au plus tard 3 mois après la réception de la lettre d'octroi
- La chercheuse principale ou le chercheur principal peut présenter un maximum d'un seul projet dans le cadre de l'appel à projets 6, soit pour les programmes **DÉCOUVERTE**, **IMPACT** ou **TREMLIN**.
- Les membres régulier.ère.s ayant déjà reçu un financement **IMPACT** ou **TREMLIN** et ayant complété leurs redditions de comptes auprès du RRECQ peuvent déposer une demande comme chercheur.euse principal.e.
- Le comité de gestion se réserve le droit de prioriser le projet des membres qui n'ont jamais été financé.e.s.
- Dans le cadre d'une demande pour une deuxième phase d'un projet déjà financé par le RRECQ, il est nécessaire de démontrer la plus-value concrète de cette nouvelle demande et d'expliquer comment les questions de recherche offrent des perspectives d'approfondissement par rapport au projet initial.
- Les résultats des projets doivent faire l'objet de diffusion et de transfert des connaissances. La diffusion des résultats de recherche doit être conforme à la [Politique de diffusion en libre accès](#) (2022) des FRQ. Aucun financement ne sera accordé à des projets dont les résultats doivent demeurer confidentiels.

1- À noter qu'il est préférable d'avoir déjà identifié le.s étudiant.e.s à ce stade, mais ce n'est pas nécessaire pour l'octroi du financement.

2- Le RRECQ accorde une importance particulière à la formation des étudiants. Si votre projet nécessite l'implication de professionnel.le.s de la recherche, veuillez expliquer les raisons justifiant cette décision.

3- L'Annexe A présente les principes de base en EDI tel que définis par les FRQ ainsi que la prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

Condition d'octroi

Démonstration de la contribution du projet à des retombées concrètes et pratiques dans une transition sociétale vers une économie circulaire.

Pour les projets de nature fondamentale, théorique, ou conceptuelle, expliquer la manière dont ceux-ci s'inscrivent dans le contexte de la transition socio-écologique et de l'économie circulaire (par exemple, le projet peut s'accompagner d'une description des étapes nécessaires pour avoir un impact pratique).

Critères d'évaluation

Partie A : Projet de recherche			
DÉCOUVERTE : 3 pages	50%	30%	30%
IMPACT : 4 pages			
TREMLIN : 4 pages			
<ul style="list-style-type: none"> Objectifs du projet clairement énoncés et en adéquation avec la mission et les axes de recherches du RRECQ (établir le(s) lien(s) avec le(s) sous-objectif(s) des axes de recherche) 	●	●	●
<ul style="list-style-type: none"> Contributions du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'économie circulaire (ÉC) 	●	●	●
<ul style="list-style-type: none"> Originalité de la recherche, caractère novateur et possibilité de produire de nouvelles connaissances scientifiques 	●	●	●
<ul style="list-style-type: none"> Détail et réalisme de l'échéancier de réalisation 	●	●	●
<ul style="list-style-type: none"> Justification et bien-fondé du budget demandé 	●	●	●
<ul style="list-style-type: none"> Contribution du projet de recherche à l'atteinte des objectifs et à la mise en œuvre de la programmation scientifique en s'inscrivant dans l'une ou des thématiques et projets structurants du RRECQ 		●	●
<ul style="list-style-type: none"> Le projet de recherche s'appuie sur une approche transversale favorisant les liens et les synergies inter-axes 		●	●

Partie B : Transfert et retombées

DÉCOUVERTE : 1 page

IMPACT : 2 pages

TREMLIN : 3 pages



20%



40%



30%

• Description des moyens de transfert, diffusion et dissémination	●		
• Description des moyens de transfert, diffusion et dissémination, y compris vers le(s) milieu(x) de pratique si applicable.		●	●
• Description des livrables et potentiel de retombées pour le RRECQ et pour l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'ÉC	●	●	●
• Description de l'encadrement des étudiant.e.s pendant le projet	●		
• Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet permettant à chacun de développer ses compétences en recherche et ses compétences professionnelles (p. ex., leadership, communication, collaboration, entrepreneuriat) ¹		●	●
• Réflexion sur le potentiel et les limites de la mise à l'échelle ou de la reproductibilité des résultats		●	●
• Démonstration (qualitative/quantitative) de l'ambition et de l'envergure du projet de recherche pour maximiser les retombées pour la société et l'impact des suites escomptées au projet de recherche (p. ex., publications, étudiant.e.s formé.e.s, transfert des connaissances vers les milieux de pratiques ^{**}		●	●
• Effet levier du montage financier en prévision des demandes de financement prévues avec d'autres programmes			●

^{**} Les projets **TREMLIN** doivent être de nature nettement plus ambitieuse, avec une portée plus structurante et des retombées de plus grand impact que les projets **IMPACT**. Les projets **TREMLIN** sont destinés à soutenir des initiatives de recherche de grande envergure qui ont le potentiel de transformer le domaine et de générer des résultats significatifs à court et à long terme. Il est attendu que les projets **TREMLIN** démontrent une vision audacieuse, une approche novatrice et une capacité à mobiliser des ressources et des partenaires stratégiques.

Partie C : Équipe du projet de recherche

DÉCOUVERTE : ½ page

IMPACT : ½ page

TREMPLIN : 1 pages



20%



20%



30%

- Démonstration de la complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe, notamment entre les membres régulier.ières du RRECQ ● ● ●
- Explication de la synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et, s'il y a lieu, les utilisateurs de la recherche ● ● ●
- Diversification de l'équipe (ex. disciplines, secteurs, milieu preneurs, inter-axes, inter-établissement) ● ● ●

Partie D : Équité, diversité et inclusion

DÉCOUVERTE : ½ page

IMPACT : ½ page

TREMPLIN : 1 pages



10%



10%



10%

- Démonstration des mesures prises pour stimuler une composition d'équipe (incluant les partenaires) plus inclusive et diversifiée ● ● ●
- Considérations d'enjeux EDI dans la construction du projet ou de la question de recherche et justification en cas de non-applicabilité (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.) ● ● ●
- Description des mesures concrètes pour tenir compte d'aspects EDI dans la diffusion des connaissances ● ● ●
- Anticipation des impacts potentiels de la recherche sur des considérations EDI, avec une justification si ce critère ne s'applique pas (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.) ● ● ●